



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190
T  phone : 04.68.74.01.55
T  copie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	4/12/2014
Convocation du	1/12/2014
Conseillers en exercice	11
Conseillers pr��sents	10
Pr��sident	JC Pons
Secr��taire	P Von Essen

Pr  sents :

July Rauscher, Bifante Marion , Darg  re Hedy 1   adjoint, Falconner Heather, Morin Marc, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2   adjointe et Alexandre Brigitte, Moreno Parfait

Excus  s

Isabelle Piel

Pouvoir

N  ant

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de l'  tude du R  glement local de publicit   (RLP)

Comme suite aux mises en demeure envoy  es par Mr le Pr  fet    toutes les entreprises ayant des panneaux le long de la RD 118, la commune a d  cid   d'engager une d  marche de RLP afin d'offrir une alternative aux entreprises de la commune. Le bureau d'  tude a pr  sent   ses conclusions : tout panneau est interdit en dehors de la zone d'agglom  ration, il n'y a aucune alternative. En zone d'agglom  ration seules les enseignes sur les murs des entreprises sont possibles, avec des panneaux directionnels. Ces dispositions sont insuffisantes pour satisfaire au besoin de communication des entreprises ; le RLP n'apportant aucune solution technique l  gale    la situation cr  e par l'arr  t   de Mr le Pr  fet, la commune d  cide d'abandonner la d  marche.

2. Accident sur la RD 118 aux gorges de Luc

Le Maire a assist      une r  union organis  e par Mme la Sous-Pr  f  te de Limoux en compagnie des unit  s de gendarmerie concern  es, pour voir les solutions aux 11

accidents dont 2 mortels qui depuis 2010 ont eu lieu sur ce tronçon. Selon les experts, le revêtement et la chaussée ne sont pas en cause, mais ce serait la vitesse excessive qui serait responsable, 85% des véhicules ayant une vitesse supérieure de à 80km/h sur ce tronçon. Une réduction de la vitesse à 70km/h est envisagée, ainsi que des panneaux avertissant les automobilistes, le tout étant complété par une ligne blanche continue. Ces mesures sont à l'étude.

3. Contrat de travail à durée déterminé

G Lapotre n'ayant pas souhaité renouveler son contrat pour 2 mois, la candidature de P Piccin est présentée pour ce contrat de 2 mois. Compte tenu de la nature des travaux à effectuer en particulier en plomberie dans les 2 maisons en cours de rénovation (ancien presbytère et maison d'I Piel), cette candidature est retenue. Un contrat sera établi à P Piccin.

4. Questions diverses

- Les tuyauteries en fonte du village sont trop vieilles et cèdent trop souvent ; le Maire propose de ne pas les remplacer mais de créer un nouveau tronçon qui prendra la suite du tronçon neuf qui vient d'être achevé, ainsi nous disposerons d'une conduite totalement remise à jour. Un devis est en cours avec l'entreprise Chauvet.
- La date de la galette est prévue pour le mercredi 7 janvier à 18h.
- Les démarches auprès de l'EPFR pour la maîtrise foncière du lotissement de Coutieux se poursuivent auprès de l'EPFR .
- Le prochain Conseil est prévu le 8 janvier avec une intervention du Directeur du CAUE sur l'urbanisme qui permettra d'alimenter le débat sur le lotissement du champ de Coutieux.

Le Maire
Jean Claude Pons

